

Troisième année de résidence (R3)

Gérontopsychiatrie

Stage obligatoire de 6 à 7 périodes durant le R3

Buts

À la fin de son stage le résident :

1. maîtrise des connaissances théoriques en gérontopsychiatrie et utilise un modèle biologique, psychologique et social intégré sur le plan du diagnostic, du traitement, de la réadaptation et de la prévention des troubles mentaux chez la personne âgée
2. maîtrise des techniques efficaces de communication avec le patient âgé, les aidants naturels, les collègues médecins, les autres professionnels de la santé, les étudiants et les stagiaires

Compétences générales

En tant qu'expert médical, le résident :

1. Répond à des demandes de consultation en gérontopsychiatrie en tenant compte des aspects cliniques, juridiques et éducationnels
2. Démonstre un niveau adéquat de connaissances cliniques (évaluation, diagnostic, traitement, prévention) et une compréhension pertinente de la gérontopsychiatrie dans les domaines qui s'y rapportent
3. Fait une anamnèse médicale pertinente et complète des troubles psychiatriques de la personne âgée
4. Fait un examen mental de la personne âgée en incluant, selon la pertinence, des instruments d'évaluation standardisés et un examen neurologique adapté
5. Élabore un diagnostic différentiel détaillé et formule une synthèse intégrant les aspects biopsychosociaux
6. Élabore des plans d'investigation et de traitements structurés et adaptés qui prennent en considération la coexistence fréquente chez la personne âgée de problèmes psychiatriques et médicaux, et en intégrant les aspects biopsychosociaux et administratifs
7. Utilise les modalités thérapeutiques appropriées tant au plan psychopharmacologique, somatique et psychothérapeutique, qu'au plan systémique pour l'ensemble des troubles psychiatriques de la personne âgée
8. Intervient efficacement dans les situations d'urgence
9. Reconnaît l'impact des considérations intra et intergénérationnelles sur l'état mental du patient âgé et les membres de son entourage
10. reconnaît l'importance de préjugés concernant le vieillissement et les soins psychiatriques par le patient âgé, son entourage et la société

En tant que communicateur, le résident

1. Écoute efficacement et avec empathie
2. Tient des dossiers médicaux précis, complets et à jour
3. Établit et maintenir une communication et une collaboration efficaces avec tous les intervenants de l'équipe impliqués
4. Discute de renseignements pertinents avec l'équipe de soins de santé
5. Transmet au patient âgé et aux aidants naturels impliqués des explications claires, cohérentes, dans des délais efficaces concernant le diagnostic, le plan de traitement, le pronostic
6. Adapte le mode de communication en fonction des capacités et des atteintes du patient âgé afin de lui transmettre l'information pertinente concernant sa condition
7. Transmet aux collègues médecins ainsi qu'aux autres membres de l'équipe de soins, des renseignements pertinents et une opinion sur les cas cliniques, verbalement et par écrit, d'une manière efficace et opportune
8. Facilite l'acquisition de connaissances pour le patient âgé, les aidants naturels, les résidents et étudiants, les autres professionnels de la santé

En tant que collaborateur, le résident

1. Consulte efficacement d'autres médecins et professionnels de la santé impliqués auprès du patient âgé
2. Dispense des traitements en collaboration avec les médecins de première ligne et deuxième ligne dans le cadre de soins partagés
3. Contribue efficacement aux activités des équipes interdisciplinaires
4. Assure le rôle de médecin traitant ou de médecin consultant selon le contexte
5. Collabore avec les membres de l'équipe de soins de santé en reconnaissant les rôles et les responsabilités de chacun

En tant que gestionnaire, le résident

1. Utilise efficacement ses ressources personnelles et celles du système afin d'établir un équilibre entre les soins à dispenser aux patients âgés et ses besoins d'apprentissage
2. Comprend et utilise efficacement la technologie de l'information afin d'optimiser les soins aux patients âgés, l'acquisition continue du savoir et d'autres activités
3. Fait preuve de jugement dans l'utilisation des ressources disponibles pour les personnes âgées
4. Établit des priorités réalistes et utilise efficacement le temps disponible afin d'optimiser son rendement professionnel
5. Coordonne les interventions de l'équipe de traitante en utilisant efficacement les compétences spécifiques des autres professionnels de la santé, travaillant auprès de population âgée
6. Connaît les ressources communautaires pertinentes aux personnes âgées et démontre la volonté de les orienter vers ces ressources dès qu'il y a indication

En tant que promoteur de la santé, le résident

1. Identifie les déterminants de la santé des personnes âgées et des communautés
2. Reconnaît les enjeux où la promotion de la santé des personnes âgées est indiquée
3. Démontre sa connaissance des structures de gouvernance en santé mentale qui concernent la gérontopsychiatrie
4. Démontre sa connaissance des principaux groupes d'interventions en santé mentale aux échelons régional, national et international

En tant qu'érudit, le résident

1. Intègre un niveau efficace de connaissances scientifiques fondamentales en psychiatrie, et notamment en physiologie, neuroanatomie, neurochimie, génétique, épidémiologie et biostatistique, pharmacologie, méthodologie de recherche
2. Comprend la nécessité de l'acquisition continue du savoir et s'engage à la pratiquer
3. Évalue d'un œil critique les sources d'information médicale
4. Intègre l'information provenant de sources variées
5. Supporte les efforts d'apprentissage des patients, du personnel, des étudiants et d'autres professionnels de la santé
6. Participe activement à des activités savantes périodiques en gérontopsychiatrie

En tant que professionnel, le résident

1. Offre aux personnes âgées des soins avec intégrité, honnêteté, compassion et en respectant la diversité
2. S'acquitte des obligations médicales, légales et professionnelles d'un gérontopsychiatre, y compris l'aptitude à exercer la gérontopsychiatrie suivant les lignes directrices pertinentes du Code de déontologie de son ordre professionnel
3. Établit des relations avec les patients âgés fondées sur la collaboration et le respect, et qui tiennent compte des questions de leur sexe, de leur culture et de leurs croyances spirituelles
4. Démontre fiabilité, contrôle de soi et ponctualité
5. Accepte la supervision et la rétroaction de façon constructive
6. Connaît ses propres limites
7. Reconnaît les éléments transférentiels et contre-transférentiels concernant le patient âgé et les aidants naturels